

premier pays à entreprendre les travaux de construction de son pavillon national à l'Expo 70; de plus, des pavillons représenteront les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec.

Chine

La déclaration du premier ministre sur la politique extérieure du Canada, publiée le 29 mai 1968, indique que le Gouvernement canadien a pour objectif de reconnaître le plus tôt possible le Gouvernement de la République populaire de Chine et de permettre à ce Gouvernement de représenter la Chine aux Nations Unies, compte tenu de l'existence du Gouvernement distinct de Taïwan. A cette fin, le ministère a entrepris une étude complète de la politique du Canada envers la Chine, étude qui est terminée et dont le Cabinet était saisi à la fin de 1968.

En raison de ce désir de relations bilatérales avec la Chine, le Gouvernement n'a pris aucune nouvelle initiative lorsque, du 15 au 21 novembre, l'Assemblée générale a de nouveau été saisie de la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies. De même qu'en 1967, le Canada s'est abstenu lors de la résolution dite "albanaise" (A/L 549) qui exige la représentation de la République populaire de Chine au sein de tous les organismes des Nations Unies et l'expulsion de tous les représentants de la République de Chine. Le Canada a voté en faveur de la résolution de procédure (A/L 548) qui affirme que la représentation de la Chine est une question importante. Le Canada s'est abstenu à propos d'une troisième résolution (A/L 550) qui propose la création d'un comité d'étude chargé d'examiner le problème. En 1967, le Canada avait voté en faveur d'une résolution analogue.

Lors du vote qui a eu lieu le 21 novembre, la résolution A/L 548 a été adoptée par 73 voix (dont le Canada) contre 47 et 5 abstentions. La résolution A/L 549 a été rejetée par 44 voix pour (une de moins qu'en 1967) contre 58 et 23 abstentions (dont le Canada). M. Goyer, représentant du Canada, a expliqué nos votes dans les termes suivants:

"Tout comme par le passé, la délégation du Canada votera pour qu'on considère cette question importante aux termes de l'article 18 de la Charte...

"Nous nous abstiendrons de voter sur le fond de la question, ainsi que nous l'avons fait ces deux dernières années. A notre avis, la représentation de la République populaire de Chine, si souhaitable et si nécessaire soit-elle, est une question qui ne doit pas être abordée sans tenir compte de ceux qui sont actuellement représentés à l'Assemblée. La position du Canada a déjà été exposée en détail ici même, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répéter maintenant les arguments qui avaient été invoqués.

"Quant à la résolution A/L 550, prévoyant la création d'un comité qui serait chargé d'examiner la question de la représentation de la Chine, il ne nous semble pas opportun de lui donner notre appui cette année,